Niveau(x) d'enseignement : 7
Centre d'intérêt : 140 Numéro EDUQ : 9370361

Fédération des cégeps

Rapport 1991-1992 du directeur général / [Fédération des cégeps]. -- [Montréal] : La Fédération, [1992].
[6] p. ; 28 cm.

Titre de départ. Code : N/R:1264.

Descripteur(s) : Rapport annuel * Collégial (Ordre d'enseignement)

Bilan des actions de la Fédération au cours de l'année 1991-1992. Les principaux dossiers à l'étude étaient : la commission parlementaire sur l'enseignement collégial, la gestion des programmes et la maîtrise de la langue, la promotion de la formation technique, l'intégration des étudiants et les centres d'emploi sur campus, la gestion des ressources humaines, le nouveau mode d'allocation des ressources et négociations, le réseau Renard. Le document fait également état des mémoires et avis de la Fédération, de son plan de développement et de restructuration et des activités entourant le 25e anniversaire des cégeps.

Type de document :

1370361

RAPPORT 1991 • 1992 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

REÇU le
23
Rép...

Fédération des cégeps

25

N/R : 1264

RAPPORT 1991-1992 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale

Mesdames et Messieurs,

Comme vous pourrez le constater à la lecture des deux rapports que nous vous présentons, le président et moi, l'année 1991-1992 a été riche en événements, ce qui nous a permis d'occuper une large place sur la scène publique : on a beaucoup entendu parler des cégeps, et les cégeps eux-mêmes se sont maintes fois exprimés sur des questions importantes. Cela tombait bien, puisque c'est justement en 1992 que le réseau collégial public célèbre ses 25 ans. L'annonce pour l'automne d'une commission parlementaire consacrée à l'enseignement collégial a renforcé la tendance, et il est certain que l'on parlera encore beaucoup, dans les prochains mois, de notre réseau! Je crois que nous pouvons nous en réjouir : nous avons là une occasion en or de nous faire mieux connaître et de faire comprendre à quel point nous jouons un rôle essentiel pour le développement de la société québécoise.

Le président vous présente dans son rapport quelques-uns des grands thèmes qui nous ont occupés cette année : l'évaluation, la campagne de relations publiques, les compressions budgétaires. Dans ce dernier cas, je me permets de souligner moi aussi la qualité des efforts que nous avons déployés, tous ensemble, pour avoir gain de cause. Cela n'a pas été facile, mais les résultats obtenus sont très concluants puisque le gouvernement nous a entendus. Comme tout un chacun dans le réseau, je souhaite y voir le signe que la situation financière des cégeps est enfin évaluée à sa juste mesure, et que cela augure bien pour l'avenir. Nul doute que cette question sera largement débattue devant la commission parlementaire.

• UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

C'est par ce point précis que je commencerai ce rapport. L'annonce officielle de la commission parlementaire a été faite par le lieutenant-gouverneur du Québec le 19 mars 1992. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, a ensuite précisé le mandat de cette commission : mener un débat «large et ouvert» sur tous les aspects de l'enseignement collégial, des objectifs visés par la création des cégeps à la juxtaposition de l'enseignement préuniversitaire et de l'enseignement technique, du contenu et de la structure des programmes au temps mis par un étudiant pour obtenir son D.E.C., etc.

La Fédération a accueilli favorablement cette nouvelle. Et nous nous sommes immédiatement mis au travail en préparant un plan stratégique que l'assemblée générale a adopté le 1er mai 1992. Ce plan a pour thème : *Le cégep : une présence essentielle depuis 25 ans et pour les années à venir*. Il établit une série d'objectifs à poursuivre en fonction de la commission parlementaire : montrer les réalisations des cégeps depuis 25 ans et leur capacité d'agir comme agents de changement et de développement dans leur milieu; déterminer les modifications que l'on doit apporter à l'enseignement collégial pour qu'il puisse répondre encore mieux aux besoins de formation des jeunes et des adultes; enfin, voir à ce que ces modifications soient mises en œuvre. Ces objectifs doivent être ceux de la Fédération des cégeps, qui présentera un mémoire à la commission parlementaire, mais aussi de chacun des cégeps. Inutile de préciser que ce dossier est devenu notre priorité et qu'il mobilisera encore, dans les prochaines semaines, un nombre important de nos ressources professionnelles.

• Un bilan succinct de l'année 1991-1992

Gestion des programmes et maîtrise de la langue

Poursuivant nos travaux dans ce domaine stratégique, nous avons remis à la Direction générale de l'enseignement collégial, en février dernier, un avis intitulé : *Pour une gestion concertée des programmes au collégial*. La Fédération y plaide pour une présence plus importante des collèges à toutes les étapes du processus de gestion des programmes, pour l'adoption d'un modèle de gestion intégré qui comprendrait la planification, la réalisation et l'évaluation des programmes, et pour la création d'une commission nationale des programmes dont le mandat serait d'élaborer et d'appliquer un plan national de développement et de répartition des programmes entre les établissements. La réaction de la D.G.E.C. à cet avis a été très positive. Des discussions nombreuses et intéressantes ont eu lieu à ce sujet au comité mixte sur les affaires pédagogiques, discussions qui se poursuivront dans les prochains mois.

Nous avons également fait parvenir au M.E.S.S., comme il nous le demandait, un avis sur les modifications qu'il entend apporter au *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Une de ses propositions, rappelons-le, était de donner à la ministre le pouvoir de déterminer elle-même la date limite «au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin». C'est-à-dire à toutes fins pratiques, selon notre analyse, de faire disparaître la notion d'abandon telle qu'elle existe actuellement. C'est pourquoi la Fédération s'est exprimée en faveur de la disparition pure et simple de la notion d'abandon, au profit d'une «période de désinscription qui s'étendrait du début des cours jusqu'au 20 septembre» et qui demeurerait sous la responsabilité du conseil d'administration de chaque collège.

Par ailleurs, la Fédération a exprimé son désaccord quand le M.E.S.S. a décidé que les cégeps devraient faire passer un test de français à tous les sortants du secteur préuniversitaire. Ce désaccord ne porte pas sur le fait d'évaluer la compétence en français des diplômés de cégep mais sur l'examen lui-même, calqué sur celui qu'on fait passer aux élèves de 5e secondaire. Les cégeps auraient souhaité que l'on définisse d'abord les objectifs d'apprentissage propres au collégial avant d'envisager par quels mécanismes on peut évaluer les résultats des étudiants. Le M.E.S.S. a refusé cette proposition.

La maîtrise de la langue est une question très importante pour nous. Le forum que nous avons organisé à ce sujet, les 26 et 27 mars 1992, avec de nombreux partenaires du monde de l'éducation et du monde du travail, prouve à quel point la Fédération et les cégeps s'en préoccupent. Ce forum avait pour objectif non pas de ressasser des problèmes archiconnus mais de leur apporter des solutions concrètes. Près de 400 personnes, venant surtout du milieu de l'éducation, y ont participé. Une des propositions d'action retenues pour améliorer la maîtrise de la langue au Québec porte sur la nécessité de définir et d'harmoniser les objectifs de formation du primaire, du secondaire, du collégial et de l'université dans ce domaine, ainsi que les seuils de réussite propres à chacun.

Cela recoupe tout à fait les préoccupations de la Fédération, qui a créé un comité de travail chargé d'établir les seuils de réussite du collégial dans le domaine de la langue d'usage. Les «actes» du forum, qui contiennent en fait les propositions formulées dans les ateliers de travail et un résumé des débats qui s'y sont déroulés, seront publiés au mois de septembre et très largement distribués dans les collèges, dans les universités, dans les commissions scolaires, dans les ministères, dans les organismes conseils et dans le monde du travail.

Promotion de la formation technique

La Fédération des cégeps et le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (S.R.A.M.) se sont associés à la D.G.E.C. pour entreprendre une campagne de promotion dont l'objectif est de revaloriser la formation technique. Cette campagne s'adresse aux futurs collégiens — élèves de 3e, 4e et 5e secondaire — et, indirectement, à ceux qui peuvent les aider à choisir leur voie : parents, professeurs et spécialistes de l'information et de l'orientation scolaire. Un slogan *Au collégial, les techniques, c'est un choix d'avenir*, illustre l'esprit de la campagne, pour laquelle différents outils de communication ont été produits : dépliants présentant des programmes techniques, affiches, annonces publicitaires, messages radio et vidéo.

Intégration des étudiants et centres d'emploi sur campus

La Fédération a mis la dernière main à un questionnaire sur les caractéristiques socio-affectives et culturelles des étudiants nouvellement inscrits au cégep. Plus de 20 000 de ces étudiants, dans une quinzaine de cégeps ayant des clientèles différentes et offrant des formations très variées, ont rempli ce questionnaire. Les réponses recueillies vont être compilées par le S.R.A.M. et mises en relation avec les résultats scolaires obtenus par ces mêmes étudiants au cours de leur premier trimestre au cégep. Une version améliorée de ce questionnaire devrait être mise à la disposition des collèges dès mars 1993, afin qu'ils puissent élaborer différentes mesures facilitant l'intégration et la réussite scolaire de leurs étudiants.

En ce qui concerne les centres d'emploi sur campus, le gouvernement fédéral a finalement décidé, en août 1992, de ne plus les financer. C'est-à-dire, à toutes fins pratiques, de les abolir. La Fédération a énergiquement dénoncé cette décision, multiplié les démarches auprès des ministres fédéraux responsables, et continué de sensibiliser les députés à la nécessité de maintenir ces services. Le gouvernement fédéral a malheureusement maintenu sa décision. Chaque collège a donc négocié individuellement les conditions de retrait de son centre d'emploi du Canada et les mesures compensatoires qui accompagnait ce retrait.

Gestion des ressources humaines

Un bulletin spécialisé en gestion des ressources humaines, *Tendances*, a été créé cette année à l'intention des cadres des cégeps. Nous en avons publié quatre numéros, chacun tiré à 1500 exemplaires. La Fédération a aussi produit une série de documents qui pourront servir de guides aux collèges pour la sélection des ressources humaines. Il s'agit de «profils types» qui déterminent les connaissances, les habiletés et les attitudes générales que l'on doit avoir pour occuper tel ou tel poste dans un collège, et qui permettent d'élaborer des outils de sélection. Le premier de ces documents était consacré aux enseignants, les suivants aux postes de directeur général, de directeur des services pédagogiques et de cadre de direction. La série sera achevée l'an prochain avec les professionnels et le personnel de soutien. Nous avons aussi procédé à une analyse des politiques et des budgets de perfectionnement des collèges et à une étude exploratoire sur le vieillissement du personnel enseignant. Une revue des sentences arbitrales rendues pour chaque catégorie de personnel syndiqué a été mise à la disposition des collèges, en même temps qu'une étude sur les mesures disciplinaires.

Nouveau mode d'allocation des ressources et négociations

L'implantation partielle du nouveau mode d'allocation des ressources, à l'automne 1991, a provoqué des changements dans la gestion des collèges. Nous avons jugé utile de faire un premier bilan de cette implantation et de l'adresser au M.E.S.S., avec des recommandations précises. Nous lui avons donc demandé de faire preuve d'une grande souplesse dans l'implantation du nouveau mode, pour éviter de déstabiliser les collèges qui doivent procéder à des réajustements dans une conjoncture financière particulièrement difficile. Nous avons de nouveau réclamé la création d'un

fonds spécial destiné à ces établissements. Nous avons insisté aussi sur l'importance d'utiliser une unité de mesure universelle basée sur la P.E.S. (période-étudiant-semaine) et d'appliquer le nouveau mode à l'éducation des adultes. La réponse du M.E.S.S. est plutôt encourageante, sauf en ce qui concerne l'application du modèle à l'éducation des adultes qui reste, selon lui, liée «à des décisions qui impliquent, de manière plus globale, le gouvernement».

En ce qui concerne les négociations, elles devaient s'engager cette année avec le personnel syndiqué des cégeps. La Fédération a donc effectué une tournée des établissements, à l'automne 1991, pour leur soumettre un document préparatoire contenant les enjeux et les mandats de ces négociations. Les commentaires recueillis ont permis de valider et d'enrichir ce document, qui a été adopté par l'assemblée générale le 3 avril 1992. Nous étions fin prêts! Mais le gouvernement du Québec a décidé, au printemps, de reporter les négociations avec les employés du secteur public, et déposé des offres salariales qui ont fait l'objet de discussions avec les centrales syndicales. Ces dernières ont accepté une majoration des salaires de 3 p. cent à partir du 1er juillet 1992 et une prolongation des conventions collectives : de deux ans pour la C.E.Q., d'un an seulement pour les autres syndicats. De nouvelles négociations devraient débuter au printemps 1993.

Renard

Renard, le réseau normalisé et automatisé des ressources documentaires géré par la Fédération des cégeps, a encore amélioré les services qu'il donne à ses utilisateurs. Une professionnelle à plein temps a été engagée pour leur fournir une assistance technique par téléphone. Une session de perfectionnement de deux jours sur les logiciels de bibliothèque a été organisée à leur intention. Ils ont maintenant accès au répertoire des vedettes-matières de l'Université Laval — répertoire des mots clés servant à cataloguer les ouvrages, un des plus utilisés.

• La Fédération et ses partenaires

Fidèle à sa vocation, qui est de représenter les collèges partout où leurs intérêts sont en jeu, la Fédération des cégeps a déposé un mémoire devant la commission parlementaire qui a étudié, au mois de février dernier, l'énoncé de politique du ministre André Bourbeau *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif* et le projet de loi 408 créant la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. Nous avons accueilli favorablement cet énoncé, tout en souhaitant que le Québec se dote d'une véritable politique d'éducation permanente, celle-ci nous paraissant beaucoup trop partielle. Nous avons déploré le peu de place réservé au système d'éducation dans le projet du ministre Bourbeau, et réclamé un siège pour les cégeps au conseil d'administration de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. Nous avons exprimé le souhait que le gouvernement ne se soucie pas seulement des besoins en main-d'œuvre, c'est-à-dire des besoins de l'économie, mais aussi des besoins de la main-d'œuvre, c'est-à-dire des besoins des individus.

Nous nous sommes aussi présentés devant la commission parlementaire sur la culture avec un avis sur le projet de *Politique de la culture et des arts* présenté au gouvernement par le «comité Arpin» — du nom de Roland Arpin, directeur général du Musée de la civilisation de Québec. Dans cet avis, nous avons jugé essentiel que le Québec se dote d'une politique des arts et de la culture, mais souhaité que l'on reconnaisse l'apport du réseau collégial dans la production et la diffusion de la culture, et que ce dernier soit associé de près aux projets culturels. Nous avons regretté le fait que le projet de politique ne tienne pas compte du caractère de plus en plus multiethnique du Québec.

Par ailleurs, la Fédération a participé aux travaux d'un comité chargé d'élaborer les thèmes du 27e congrès annuel de l'Association canadienne de la formation professionnelle, qui a eu lieu à Québec du 25 au 28 septembre 1991. Elle était un des partenaires de l'Union des municipalités régionales

de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.), qui a organisé un forum national sur la décentralisation les 7, 8 et 9 juin dernier. Nous nous sommes associés à *Cégeps en spectacle* en créant une bourse de 1000 $ qui sera remise chaque année à l'étudiant qui aura présenté la meilleure création lors de la finale nationale. Nous avons commandité l'Association québécoise de pédagogie collégiale, la Fédération québécoise du sport étudiant, la Ligue d'électricité du Québec et l'Association pour la recherche au collégial.

• Plan de développement et restructuration de la Fédération

Dans la foulée de notre premier plan triennal de développement, adopté en 1988, nous avions entrepris cette année de préparer un second plan triennal. Une large consultation a eu lieu dans les collèges à ce sujet, et nous en étions à une version très avancée de ce plan 1992-1995 quand la commission parlementaire sur l'enseignement collégial a été annoncée. Pour avoir un plan de développement vraiment conforme à l'évolution du réseau collégial public, nous avons donc remis nos travaux à l'après-commission.

Et puis la structure administrative de la Fédération a été modifiée au début de l'année 1992. Ce changement avait pour but de permettre une rationalisation des effectifs de la Fédération. D'un côté, bien sûr, parce que le contexte budgétaire du réseau est de plus en plus intenable, et que la Fédération doit faire elle aussi des efforts. Mais également par souci d'efficacité et pour répondre aux demandes des collèges et des commissions qui souhaitent obtenir un plus grand soutien professionnel de la Fédération. Nous avons donc opté pour une réduction du personnel cadre, en ne remplaçant pas Mme Angèle Grégoire, qui a quitté la Fédération pour la direction du Cégep de Valleyfield en décembre dernier. C'est cette décision qui a entraîné une réorganisation administrative.

• Le 25e anniversaire des cégeps

1992, c'est l'année anniversaire de la création des cégeps. Les activités de célébration ont donc commencé selon le programme prévu. Un cahier spécial sur les 25 ans des cégeps a été publié par le quotidien *Le Devoir*, le 23 mai 1992. Le gala d'ouverture du 25e anniversaire, qui était aussi le gala d'ouverture du congrès organisé conjointement par l'Association québécoise de pédagogie collégiale (A.Q.P.C.) et l'Association des collèges communautaires du Canada (A.C.C.C.), a eu lieu à Montréal, au Palais des Congrès, le 24 mai dernier. Le concours *Science, on tourne!*, dont le lancement officiel aura lieu au mois d'octobre 1992, a été expérimenté au printemps, avec beaucoup de succès, dans trois cégeps : François-Xavier-Garneau, Saint-Jérôme et Trois-Rivières. L'émission scientifique de Radio-Canada, *Découverte*, s'intéresse à *Science, on tourne!* Et l'astronaute Julie Payette a accepté d'être la présidente d'honneur du concours. D'autres activités de célébration du 25e anniversaire — conférence nationale à Chicoutimi, exposition au Musée de la civilisation — se dérouleront en 1992-1993.

• EN CONCLUSION

Nous savons déjà, pour une bonne part, ce que nous réserve l'année 1992-1993. Un plan de travail chargé, comme d'habitude, la commission parlementaire, bien sûr, et surtout l'après-commission, les suites de tous ces débats et de toutes ces discussions dont nous tirerons tous, j'en suis convaincu, un profit énorme, mais qui seraient vains sans les actions concrètes qui devront en découler. La Fédération aura des propositions importantes et novatrices à présenter devant la commission, pour que les cégeps puissent évoluer conformément aux besoins communs. Et elle fera tous les efforts possibles pour en permettre la concrétisation.

Le directeur général,

Gaëtan Boucher